

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019**
4. **Suivi des séances précédentes**
5. **Trésorerie**
  - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 201900276 à 201900340
  - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier
  - 5.3 État des comptes
6. **Correspondance**
7. **Période de questions**
8. **Administration, finances et communication**
  - 8.1 Comité de gestion financière et ressources humaines du 21 mai 2019
  - 8.2 Rapport du Maire
  - 8.3 Rapport annuel de l'application du règlement de gestion contractuelle 2018
  - 8.4 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
  - 8.5 Paiement de factures :
    - a) Pelle O'Max ±38 474.20\$
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
  - 9.1 Rapport du DSI – mai 2019
  - 9.2 Formation incendie/MRC Papineau/Projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers
  - 9.3 Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services
  - 9.4 Tableaux des tonnages de mai 2019 : Ordures/Recyclage/Compostage
  - 9.5 Rapport mensuel de la consommation d'eau – mai 2019
10. **Urbanisme et aménagement**
  - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
  - 10.2 Adoption du règlement #446-19 modifiant le règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poule à l'extérieur de la zone agricole
  - 10.3 Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 mai 2019
  - 10.4 Dépôt du document du comité environnement du 13 mai 2019
  - 10.5 Participation au programme de récupération hors foyer (regroupement)
11. **Développement économique**
  - 11.1 Projet de développement immobilier Hydro-Québec/Achat de terrain
  - 11.2 Mandat à l'administration pour préparer des documents d'appels d'offres professionnels
12. **Loisirs, santé et bien-être**
  - 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture
  - 12.2 Heures d'ouverture de la Maison des jeunes/Période estivale
13. **Transport et voirie**
  - 13.1 Compte rendu du comité de transport et voirie du 21 mai 2019
  - 13.2 Échéancier dossier du garage municipal
  - 13.3 Demande d'aide financière PRIMEAU/Station Fahey
  - 13.4 Mandat à REZOU inc./Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

13.5 Demande d'aide financière/Analyse de vulnérabilité en eau (01-017-19)

**14. Culture et patrimoine**

14.1 Résumé annuel 20118 – Biblio Plaisance

**15. Nouveaux items**

15.1 Demande d'aide financière – École Sacré-Cœur – Activité « La grande tournée des écoles »

15.2 Famille Blais – Record Guinness/Lettre de félicitations du Maire

15.3 Demande pour enlever les affiches de stationnement interdit à l'entrée Ouest de la municipalité/Rue Principale

**16. Période de questions**

**17. Levée de la séance**

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **3 juin 2019 à 19 h 00** à la Place des âiné(e)s et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau  
Richard O'Reilly  
Micheline Cloutier

Luc Galarneau  
Julien Chartrand  
Raymond Ménard

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Environ 10 personnes assistent à la séance.

**1.**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

**2.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-097**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**3.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-098**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Suivi des séances précédentes**

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

#### **5. Trésorerie**

##### **5.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-099**

#### **Chèques : Journal des déboursés 201900276 à 201900340**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mai 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de mai totalisant la somme de **43 488.03\$** portant les numéros de déboursés **201900276 à 201900340---** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

##### **5.2**

#### **Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 374-07, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

---

Benoit Hébert  
Secrétaire-trésorier

##### **5.3**

#### **État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

#### **6. Correspondance**

Une liste de correspondances du mois de mai 2019 est déposée aux élus.

## **7. Période de questions à 19 h 10**

11 personnes assistent à la séance.

## **8. Administration, finances et communication**

### **8.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-100**

##### **Comité de gestion financière et ressources humaines du 21 mai 2019**

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 21 mai 2019.

CONSIDÉRANT les recommandations qui s’y trouvent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

### **8.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-101**

##### **Rapport du maire**

CONSIDÉRANT l’article 176.2.2 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O’Reilly

QUE le rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

### **8.3**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-102**

##### **Rapport annuel/Application du règlement de gestion contractuelle -2018**

CONSIDÉRANT l’article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le conseil accepte le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2018 comme s'il était au long reproduit.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **8.4**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-103**

##### **Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code Municipal**

ATTENDU que conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite.

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances.

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **8.5**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-104**

##### **Factures à payer / Pelle O'Max**

CONSIDÉRANT la facture à payer qui n'est pas autorisée par le règlement de délégation de pouvoirs #360-06.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la facture #4758 de Pelle O'Max pour un montant de 38 474.20\$ (Inondations 2019) soit payée.

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement mentionné en préambule et étant considéré comme partie intégrante de la résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **9. Sécurité publique et hygiène du milieu**

### **9.1**

#### **Rapport du DSI – Mai 2019**

Monsieur Éric Clément, directeur du service incendie de Plaisance dépose son compte rendu pour le mois de mai 2019.

### **9.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-105**

#### **Formation incendie/MRC Papineau/Projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers**

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants *du Code municipal du Québec*, ainsi que l'article 468 faisant référence à la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 18 juin 2019;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le Conseil de la Municipalité de Plaisance confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de

Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE le Conseil de la Municipalité de Plaisance autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 9.3

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-106**

##### **Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l'entente**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente modifiée relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (la présente entente remplace et abroge l'entente intervenue en avril 2008) avec chaque municipalité.

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau par voie de sa résolution numéro 2019-05--- acceptait de recommander à ses municipalités membres les termes et conditions de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la Municipalité de Plaisance accepte les termes et conditions d'une entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services avec les municipalités locales de la MRC de Papineau. Cette nouvelle entente remplace et abroge l'entente intervenue en 2008.

QUE ladite municipalité mandate son maire pour et au nom de la municipalité l'entente relative à la protection contre l'incendie dont copie est versée à la présente résolution pour valoir comme ci-récitée au long.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 9.4

#### **Tableaux des tonnages de mai 2019 : Ordures/Recyclage/Compostage**

Le tableau des tonnages de mai 2019 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.



## 9.5

### **Rapport mensuel de la consommation d'eau – Mai 2019**

Le rapport de mai 2019 pour la consommation d'eau est déposé au conseil.

## **10. Urbanisme et aménagement**

### 10.1

#### **Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment et en environnement**

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de mai 2019.

### 10.2

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-107**

#### **Adoption du règlement #446-19 modifiant le règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poule à l'extérieur de la zone agricole**

Attendu que ce conseil considère qu'il y a lieu de modifier le Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules à l'extérieur de la zone agricole concernant la disposition relative à la superficie minimale du terrain ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la session du 6 mai 2019 sur la présentation d'un projet de règlement 446-19 modifiant le Règlement 432-18 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules à l'extérieur de de la zone agricole ;

En conséquence

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

Et résolu que le conseil de la Municipalité de Plaisance ordonne et décrète ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le premier paragraphe du premier alinéa de l'article 5 est abrogé.

(Texte abrogé est le suivant : 1° Le terrain doit avoir une superficie minimale de 500 m<sup>2</sup>;) )

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

<b>ADOPTION DU RÈGLEMENT :</b>	<b>3 juin 2019</b>
<b>AVIS DE MOTION :</b>	<b>6 mai 2019</b>
<b>PUBLICATION :</b>	<b>4 juin 2019</b>

---

Christian Pilon  
Maire

---

Benoit Hébert  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10.3**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-108**

##### **Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 mai 2019**

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil entérine les résolutions #19-05-09 à #19-05-12 et les recommandations apportées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10.4**

##### **Dépôt du document comité environnement du 13 mai 2019**

Le document du comité d'environnement du 13 mai 2019 est déposé au conseil.

### **10.5**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-109**

##### **Participation au programme de récupération hors foyer (regroupement)**

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau sollicite l'intérêt de la municipalité de soumettre une demande d'aide financière à l'achat d'équipements permanents pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales dans le cadre du Programme de récupération hors foyer.

CONSIDÉRANT le comité en environnement recommande au conseil municipal de donner suite à ce projet.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil confirme son intérêt de demander un maximum de 5 équipements dans ce projet;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **11. Développement économique**

### **11.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-110**

##### **Projet de développement immobilier Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT que ce conseil a établi un calendrier de planification et son échéancier pour l'achat et le développement du lot 4 852 716 appartenant à Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT que ce conseil a déjà autorisé la signature d'une promesse d'achat par la résolution #04-070-18 pour l'acquisition du lot 4 852 716.

CONSIDÉRANT les étapes déjà réalisées dans ce projet.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil adopte la planification et son échéancier pour l'achat et le développement du lot 4 852 716.

QUE ce conseil autorise le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Benoit Hébert ou son représentant et le Maire, Christian Pilon ou son représentant à effectuer les démarches requises et à signer tous les documents requis pour l'acquisition du lot 4 852 716.

QUE cette autorisation est relative aux conditions prévues dans la promesse d'achat.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **11.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-111**

##### **Mandat à l'administration pour préparer des documents d'appels d'offres professionnels**

CONSIDÉRANT la municipalité procédera à l'acquisition du lot 4 852 716 appartenant à Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT que ce conseil désire s'adjoindre de services professionnels pour assurer la réalisation développement futur de ce lot.

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil mandate le Directeur général/Secrétaire-trésorier et le Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à préparer et procéder à des appels d'offres pour des services professionnels pour ces fins.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **12. Loisirs, santé et bien-être**

### **12.1**

#### **Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture**

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose un compte rendu de ses réalisations de mai 2019.

### **12.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-112**

##### **Heures d'ouverture de la Maison de jeunes/Période estivale**

CONSIDÉRANT la demande de la part des jeunes ainsi que l'animateur d'ouvrir, pour une période d'essai d'un mois, la Maison des jeunes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte d'ouvrir la Maison des jeunes pour une période d'essai d'un mois, soit du 25 juin au 26 juillet 2019.

QU'un registre de participation soit tenu et remis aux membres du conseil pour confirmer ou non la prolongation de cette alternative.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **13. Transport et voirie**

### **13.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-113**

##### **Compte rendu du Comité de transport et voirie du 21 mai 2019**

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du Comité de transport et voirie du 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT les tâches à réaliser et les coûts qui s'y rattachent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte le document déposé et mentionné dans le préambule.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager les dépenses mentionnées dans le document du 21 mai 2019 afin de permettre la réalisation des travaux.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **13.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-114**

##### **Échéancier dossier garage municipal**

CONSIDÉRANT qu'un échéancier concernant le projet du garage municipal a été déposé aux élu(e)s.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil entérine l'échéancier proposé et demande de prendre action afin de réaliser ledit projet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **13.3**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-115**

##### **Demande d'aide financière PRIMEAU/Station Fahey**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance prévoit réaliser des travaux de remplacement des pompes à la station Fahey.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance a pris connaissance du guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme PRIMEAU pour les travaux qu'elle compte réaliser.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

QUE la municipalité de Plaisance s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité de Plaisance s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE la municipalité de Plaisance confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

QUE la municipalité de Plaisance autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **13.4**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-116**

###### **Mandat à REZOU inc./Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)**

CONSIDÉRANT l'offre de Madame Tania Servranckx, Rezou inc. afin de préparer les documents nécessaires pour la demande d'aide financière du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) à taux horaire de 110\$/heure.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil accepte l'offre de Madame Tania Servranckx, Rezou inc., à taux horaire de 110\$/heure.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **13.5**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-117**

###### **Demande d'aide financière/Analyse de vulnérabilité en eau (01-017-19)**

CONSIDÉRANT l'offre de Madame Tania Servranckx, Rezou Inc. afin de préparer les documents nécessaires pour la demande d'aide financière afin de procéder à une analyse de vulnérabilité en eau à taux horaire de 110\$/heure.

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil accepte l'offre de Madame Tania Servranckx, Rezou Inc., à taux horaire de 110\$/heure.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **14. Culture et patrimoine**

##### **14.1**

#### **Résumé annuel 2018 – Biblio Plaisance**

Un document résumé des statistiques 2018 pour la bibliothèque de Plaisance est déposé aux élu(e)s à titre informatif.

#### **15. Nouveaux items**

##### **15.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-118**

#### **Demande d'aide financière – École Sacré-Cœur – Activité « La grande tournée des écoles »**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 300\$ faite par les élèves de l'école Sacré-Cœur de Plaisance pour l'activité de vélo « La grande tournée des écoles ».

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance accepte de remettre à l'école Sacré-Cœur de Plaisance, la somme demandée pour la tenue de l'activité.

ATTENDU qu'un virement budgétaire soit autorisé pour donner suite à la réalisation de la présente résolution

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

##### **15.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-119**

#### **Famille Blais/Record Guinness/Lettre de félicitations du Maire**

CONSIDÉRANT l'article paru dans le journal « La Petite-Nation » concernant la Famille Blais originaire de la Grande Presqu'île à Plaisance.

CONSIDÉRANT que la famille Blais, suite aux démarches faites par un des leurs, a réussi à détenir le record mondial Guinness pour le total d'âge additionné de chacun des membres vivants totalisant 1 203 ans pour 16 enfants.

Il unanimement proposé

QUE ce conseil mandate Monsieur le Maire, Christian Pilon à adresser une lettre de félicitations personnalisé à chacun des membres de la Famille Blais.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée**

**15.3**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-120**

**Demande pour enlever les affiches de « Stationnement interdit » à l'entrée Ouest de la municipalité/Rue Principale**

CONSIDÉRANT la demande écrite en date du 23 mai 2019 de Monsieur Karl St-Pierre et Madame Cynthia O'Reilly Maurice, propriétaires du 201, rue Principale afin d'enlever les affiches « Stationnement interdit » à l'entrée Ouest de la municipalité sur la rue Principale, face à leur propriété.

CONSIDÉRANT les discussions avec le technicien, Martin St-Louis du Ministère des transports du Québec et les recommandations de ce dernier dans la correspondance du 21 mai 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la municipalité demande au Ministère des transports du Québec de bien vouloir retirer les affiches « Stationnement interdit » entre le 201 et le 207, rue Principale à Plaisance.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**16.**

**Période de questions à 19 h 59**

12 personnes assistent à la séance.

**17.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-121**

**Levée de la séance à 20 h**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.



**Adoptée à l'unanimité.**

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 3 juin 2019

---

Christian Pilon  
Maire

---

Benoit Hébert  
Directeur général/Secrétaire-trésorier